

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/04/08/3

portant sur

L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT VERSEE A L'ASSOCIATION TEAM NICE COTE D'AZUR PAR LA CCINCA POUR L'ANNEE 2024

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
08 avril 2024

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau. 7**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

40 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe,IVALDI Dominique, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, HIGUERO Valérie, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, RAPIOR Blaise, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



DEPORTS

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, GRECH Stéphane, MARTINON Martine, **Membres élus**

EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame GASTAUD Fabienne – Vice-Président, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, DASSONVILLE Pascal, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Matthieu, MESSINA Aurélie, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SEROUSSI Béatrice, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs DEBAISIEUX Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck, LABAT André, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SANTONI Lisa, VALENZA Marcello, **Membres Associés**

Messieurs BALDET Christophe, CAMY César, FERRALIS Gérard, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, PALLANCA Charles, SALUSSOLIA Brigitte, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELLAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, **Conseillers Techniques**



VUS

- ▶ Les articles R.712-7 et R.712-8 du Code de commerce ;
- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ▶ Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- ▶ L'article 126 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur et son Annexe 16 (Règlement d'attribution des subventions de la CCINCA aux associations) ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau de la CCINCA en date du 18 mars 2024 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts en date du 20 mars 2024 ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président, membre du Bureau et membre élu de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, et par ailleurs membre de l'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur en date du 20 mars 2024 ;
- ▶ L'engagement de déport de Madame Anne LECHACZYNSKI, membre du Bureau et membre élue de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026 et par ailleurs membre de l'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur en date du 20 mars 2024 ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Stéphane GRECH, membre élu de l'Assemblée Générale pour la mandature 2021-2026, membre de la Commission des finances de la CCINCA et par ailleurs Trésorier de TEAM Nice Côte d'Azur en date du 20 mars 2024 ;
- ▶ L'engagement de déport de Madame Martine MARTINON, membre élue de l'Assemblée Générale pour la mandature 2021-2026 et par ailleurs Conseillère métropolitaine à la Métropole Nice Côte d'Azur (institution qui est membre associé de TEAM Nice Côte d'Azur), en date du 20 mars 2024.



CONTEXTE

Team Côte d'Azur a été renommée **Team Nice Côte d'Azur** avec le **départ, en 2023, de la CASA** et **l'entrée de la Ville de Nice** comme partenaire financier ainsi que de **l'Office de Tourisme métropolitain**, de **l'EPA** et de **l'aéroport Nice Côte d'Azur**.

Team Nice Côte d'Azur a pour objet de :

- ✓ **Promouvoir** à l'international les atouts économiques du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur en lien étroit avec les spécificités et stratégies de développement de ce territoire et sa marque ;
- ✓ **Attirer et favoriser** l'implantation d'entreprises dans le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Une **convention pluriannuelle 2022-2024** a été établie entre la CCINCA et TEAM Nice Côte d'Azur.

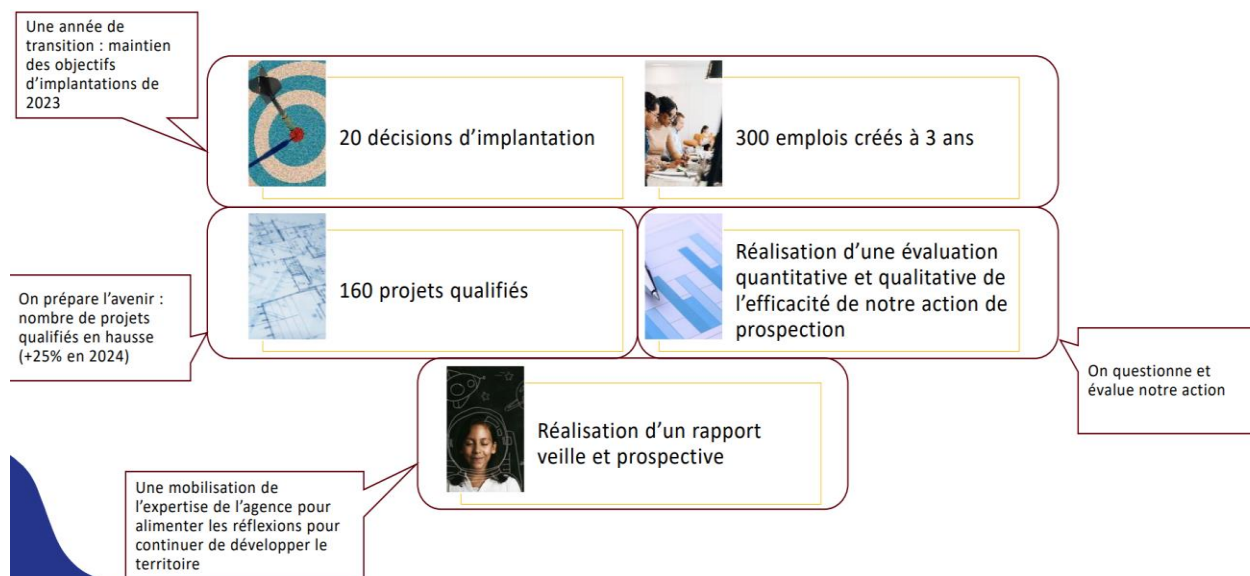
L'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur du 24 octobre 2023 a approuvé les objectifs de l'association pour l'année 2024.

Team Nice Côte d'Azur déploiera un programme d'actions articulé autour des 4 axes suivants :

- ▶ Une prospection plus efficiente au service du territoire, de ses acteurs et de ses projets ;
- ▶ Une meilleure structuration de l'offre de service ;
- ▶ Une promotion pour renforcer l'identité économique du territoire métropolitain ;
- ▶ Une meilleure mesure de notre impact.

La CCI est sollicitée pour contribuer financièrement au déploiement des actions de l'Association Team Nice Côte d'Azur pour l'année 2024.

PLAN D' ACTIONS ET MISSIONS 2024



Projet de programmation S1 2024



Janvier – Février – Mars

Euromaritime – Marseille
Arab Health – Dubaï
WAICF – Cannes
Mobile World Congress – Barcelone
MIPIM – Cannes
Global summit Deeptech – Paris
Health from space – Cannes

Réceptif entreprises chinoises - mars

Avril – Mai – Juin

MIPTV – Cannes
World energy Council – Rotterdam
VivaTech – Paris
Santexpo – Paris
Global Growth – Norvège
Game Camp – Lille
Collision – Toronto
Bio – San Diego

*Mission découverte d'un cluster gaming en France
Action santé/sport avec MEB
Action « tech » - event CJD
Business tour ICC
Mission ciblée USA
Event Ocean Day
Mission prospective sport USA*

Projet de programmation S2 2024

Juillet – Août – Septembre

Gamescom - Cologne
SSM – Hambourg

*Business tour santé
Réceptif Tour de France
Mission Sénégal et Côte d'Ivoire*

Octobre – Novembre –
Décembre

Assises de la cyber – Monaco
Congrès de l'ISPAH – Paris
Web Summit – Lisbonne
Ecomondo – Rimini
Smart City – Barcelone
SIMI - Paris

*Mission Canada avec focus gaming
Mission prospective sport Europe
Mission santé – Bâle
Réceptif entreprises autrichiennes
Réceptif startups pendant le Sophia Summit
Event UNIDO ?*

BUDGET 2024

L'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur du 24 octobre 2023 a établi son budget de fonctionnement annuel à hauteur de **2 095 000 euros**.

La demande de subvention adressée à la CCINCA par formulaire en date du 22 février 2024 est relative au versement d'une subvention de 200 000 euros pour l'année 2024.



CONSIDERANT

- ↪ Le contexte ci-dessus exposé ;
- ↪ Que l'Association Team Nice Côte d'Azur participe à l'exercice par la CCINCA de sa mission d'appui au service du développement des entreprises, notamment par la mise en relation avec l'écosystème ;
- ↪ Que son plan d'action et ses missions sont de **promouvoir**, à l'international, les atouts économiques du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur en lien étroit avec les spécificités et stratégies de développement de ce territoire et sa marque, ainsi que d'**attirer et favoriser** l'implantation d'entreprises dans le périmètre de la Métropole Nice Côte d'Azur ;
- ↪ Que les crédits sont inscrits au budget de la Fondation ;
- ↪ Que les conditions et les modalités de l'engagement financier annuel de la CCINCA en faveur de l'Association Team Nice Côte d'Azur seront reprises dans une convention d'objectifs à signer avec l'Association qui aura pour ligne directrice le développement économique du territoire des Alpes-Maritimes et qui s'articulera autour des 4 axes clés du programme « une CCI d'Avenir » de la mandature 2022-2026 du Président de la CCI NCA ;
- ↪ Que la demande de subvention de l'Association fera l'objet d'une instruction par les services de la CCINCA conformément au Règlement d'attribution des subventions aux associations (Annexe 16 du Règlement intérieur) ;
- ↪ Que conformément aux dispositions de l'article 126 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, les décisions d'octroi de subventions (...) font l'objet d'une délibération d'Assemblée Générale et que dès lors, celle-ci doit se prononcer sur le versement de cette contribution ;
- ↪ Que le Bureau a émis un avis favorable au versement de cette subvention lors de sa séance du 18 mars 2024 ;
- ↪ Que la Commission de Prévention a émis un avis favorable au versement de cette subvention lors de sa séance du 20 mars 2024 ;
- ↪ Que Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président, membre du Bureau et membre élu de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, et par ailleurs membre de l'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur, s'est valablement déporté de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération ;
- ↪ Que Monsieur Stéphane GRECH, membre élu de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, membre de la Commission des finances de la CCINCA et par ailleurs Trésorier de l'Association TEAM Nice Côte d'Azur et membre de l'Assemblée Générale et du Bureau de cette association, s'est valablement déporté de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération ;
- ↪ Que Madame Anne LECHACZYNSKI, membre du Bureau et membre élue de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026 et par ailleurs membre de l'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur, s'est valablement déportée de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération ;

